

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers**En exercice :** 29**Présents :** 21**Pouvoirs :** 08**Excusé :** 00**Absents :** 00**Qui ont pris part****à la délibération :** 21SEANCE DU 07 AVRIL 2025**Date de convocation :** 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures trente le conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, maire - Mme ESPOSITO Annie - M. MARIN Michel - Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h35) - Mme VIENOT Véronique - Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure - Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie (arrivée à 18h34)- - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine - M. DEDONS Fabrice - M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi - Mme ARGENTO Katia - M. FRANCHESCHINI Damien - M. CLAVE Denis – M. DEZERAUD Philippe - M. CALMET Pierre - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoirs : M. TOULOUSE Christian donne pouvoir à M.MARIN ; M. BLANC Romain donne pouvoir à Mme VIENOT ; Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie donne pouvoir à M. CHAMBELLAND ; Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à M. FONTANA ; Mme SAUQUET Adeline donne pouvoir à Mme ARGENTO ; M.SAUVAT Sébastien donne pouvoir à M. FRANCESCHINI ; M. LE PEN Jean-Ronan donne pouvoir à M.CLAVE ; Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. DEZERAUD.

Excusé :**Absent :****Secrétaire de séance :** M. FRANCHESCHINI Damien.

**28. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL
DEPARTEMENTAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE**

P.J : Convention de partenariat Saint-Mandrier-sur-Mer et Département du Var.

Monsieur le maire explique que la lecture publique et l'accès équitable à la culture ainsi qu'au savoir sont des enjeux fondamentaux pour le développement démocratique et social. Dans ce contexte, la médiathèque municipale est au cœur de la politique culturelle et sociale de la collectivité.

Ainsi, monsieur le maire présente le schéma départemental de lecture publique traduisant la volonté de déployer un projet culturel et social dans tous les territoires et pour tous publics, renforcer l'accompagnement des bibliothèques et des réseaux sur le territoire, améliorer la qualité des services offerts à la population et lutter contre la fracture numérique.

La présente convention vise à renforcer l'efficacité des services de la médiathèque départementale en précisant les modalités de son intervention et les conditions attendues au niveau local pour garantir un service public de qualité.

L'ensemble des services de la médiathèque départementale du Var est accessible à titre gratuit pour l'ensemble des communes de son réseau. De plus, elle s'engage à fournir à la collectivité tous les services et prestations auxquels sa bibliothèque peut prétendre dans le cadre des objectifs fixés par la convention, notamment la mise à disposition de documents, matériels et le soutien nécessaire au développement de la lecture publique.

Après avoir donné toutes les explications nécessaires, monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de partenariat présentée.

Le conseil délibérant,

- OUI l'exposé de monsieur le maire ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE.

D'autoriser monsieur le maire à signer la convention de partenariat avec le conseil départemental.

Signé : Le maire,

Gilles VINCENT